

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CL272

présenté par

Mme Moutchou, Mme Firmin Le Bodo, M. Moulliere et M. Guerin

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	480 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
Respect de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la Justice <i>(ligne nouvelle)</i>	480 000 000	0
TOTAUX	480 000 000	480 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel vise à alerter sur le non-respect des engagements inscrit dans la loi de programmation pour la Justice.

Le Groupe Horizons & Indépendants regrette en effet que ce budget ne s'inscrive pas dans la trajectoire prévue par la loi de programmation pour la Justice du 20 novembre 2023 : pour 2025, il devrait prévoir 480 millions d'euros supplémentaire et des créations d'emplois plus importantes compte tenu de l'objectif fixé de +10 000 d'ici 2027.

Nous tenons à rappeler le rôle essentiel que joue la Justice dans la société et qui, malheureusement, a fait d'un sous-investissement chronique jusqu'en 2017. Depuis le début du premier quinquennat du président de la République actuel, le budget de la Justice a augmenté de plus de 40 % et de 26 % ces trois dernières années. Ces budgets inédits ont mis fin à plus de trente ans de « clochardisation » de la Justice.

Le Groupe Horizons & Indépendants est parfaitement lucide sur la nécessité que chaque ministère contribue à l'effort compte tenu de la situation budgétaire que connaît notre pays. Néanmoins, les budgets précédents étaient en réalité des budgets de « rattrapage » justifiant que ces dernières bénéficient d'augmentations particulièrement significatives. Il est important de rappeler que sur 100 € d'impôts, ce sont 4 € qui sont consacrés à la Justice contre 562 € pour la protection sociale, 46 € pour les transports ou encore 22 € pour la recherche.

Le présent amendement créé ainsi un nouveau programme intitulé « Respect de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la Justice » abondé à hauteur de 480 M€. **Pour des questions de recevabilité financière et sans volonté politique de diminuer les ressources du programme concerné**, il retranche 180 M€ à l'action 04 « Gestion de l'administration centrale » dont 90 M€ prélevés sur le titre 2, 250 M€ à l'action 09 « Action informatique ministérielle » dont 50 M€ prélevés sur le titre 2 et 50 M€ à l'action 10 « Politique RH transverses » hors titre 2, du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice ».

Le Groupe Horizons & Indépendants demande au Gouvernement de lever le gage.